



MAIRIE DE SAULZAIS LE POTIER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice 11
Présents : 10
Nombre de suffrages : 11
Pour : 11

Date de convocation
02 juillet 2026

Date d'affichage
18 juillet 2026

publication sous forme
électronique
<https://saulzais-le-potier.e-monsite.com/>

L'an deux mille vingt-six, le 10 juillet à 19h l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUYAT Thierry.

Etaient présents :

BONHEUR Pascal, COUBRET Jean-Marie, COUBRET Marie-Noëlle, CYPRES Damien, DURIS Béatrice, JOYAUX Caroline, PHILIPPON Baptiste, RONDEAU Nadine, ROUYAT Thierry, TOMCZYK Tatiana

a été nommée **secrétaire de séance** :

Excusé : M. ACCOLAS Didier ayant donné pouvoir à DURIS Béatrice

Numéro interne de l'acte : 2026-07-06

Objet : SIESS Collège Vallon en Sully : participation 2026

Comme les années précédentes, le Syndicat Intercommunal d'Equipement Scolaire et Sportif, du collège de Vallon en Sully a sollicité une participation financière auprès de la commune.

Il est précisé la liste des élèves ayant obtenu une dérogation pour fréquenter le collège (1 élève) pour l'année scolaire 2025/2026. Le montant de la participation est fixé par le syndicat à 155 €/élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ACCEPTE** la participation aux frais de scolarité demandée par le Syndicat Intercommunal d'Equipement Scolaire et Sportif de Vallon en Sully.
- **REPERCUTE** auprès de la famille la moitié des charges occasionnées à la collectivité soit **77.50 €** par enfant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAULZAIS LE POTIER



Le Maire
Thierry ROUYAT

La secrétaire de séance
Tatiana TOMCZYK